AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur..... en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage :

- La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche » ; En aucun cas, le montant versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
  Aucun bulletin de salaire ne sera établi.

- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération ; Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au courant de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

- La commune s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à des tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres

- Autorise le responsable des services techniques à prévenir les services d'urgence et à prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt du jeune, si son état de santé l'exige.

Autorise mon fils / ma fille (rayer la mention inutile)

Nom : ..... Prénom : .....

À participer à l'opération « Argent de poche » mis en place par le CCAS de la commune de Saint Pierre du Chemin.

En cas de difficultés de santé particulières, merci de préciser ci-dessous :
.....
.....
.....

Fait à : ..... Le ..... / ..... / .....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE

Je (nous) soussigné (és) .....(Nom et prénom des 2 parents), représentant (s) légal (ux) de ..... (Nom et prénom du jeune).

☐ Nous autorisons la prise de photos et la publication des photos de notre jeune

- ☐ Sur le site internet de la commune et PanneauPocket
- ☐ Dans le bulletin municipal et dans la feuille info bimensuelle
- ☐ Sur la page Facebook de la commune

☐ **Nous n'autorisons pas la publication des photos de notre jeune**

Signature des 2 représentants légaux (2 signatures *obligatoires*)

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées (photo, nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, mail) seront utilisées et conservées pendant une année par les services de la mairie uniquement dans le cadre de l'opération « argent de poche ». Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la mairie : mairie@saintpierreduchemin.fr ou 02 51 51 71 63. Le délégué à la protection des données est E-collectivités, 65 Rue Kepler, 85000 LA ROCHE SUR YON – 02 53 33 01 40 – dpo@ecollectivites.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés et n'ayant pas obtenu de réponse, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés – 3 Place de Fontenoy – 75334 Paris cedex 07 – 01 53 73 22 22).